

3MS PERFORMANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 3 175 euros
Siège social : 6 allée Marcel Girard
37310 CHAMBOURG SUR INDRE
880 715 347 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 16 octobre

A dix-sept heures,

Les associés de la société 3MS PERFORMANCES se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Ordinaire et Extraordinaire, 6 allée Marcel Girard 37310 CHAMBOURG-SUR-INDRE, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maricheil Prince VUIDIBIO MATONDO, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 103 actions sur les 3 175 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Suppression la mention relative à la nomination du premier Dirigeant dans l'article 12 des statuts,
- Suppression de l'article 8.2 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Maricheil Prince VUIDIBIO MATONDO de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

✚ Monsieur Maxence VUIDIBIO MATONDO
Né à Epinal le 19 mai 2004
De nationalité française
Demeurant 2 Rue Alfred Théry, 62880 ESTEVELLES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 6 allée Marcel Girard, 37310 CHAMBOURG-SUR-INDRE au 229 rue Solférino, 59000 LILLE, et ce à compter du de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

TROISIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

" La Société a son siège social à l'adresse suivante : **229 rue Solférino, 59000 LILLE**".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer dans l'article 12 des statuts, la mention relative à la nomination du premier Dirigeant, ainsi que l'article 8.2 sur la répartition du capital, devenus sans objet et de modifier corrélativement les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Maricheil Prince VUIDIBIO MATONDO
Associé

DocuSigned by:
 **Maricheil Prince VUIDIBIO MATONDO**
2208AC6A41114A6...

Monsieur Maxence VUIDIBIO MATONDO
Signature précédée de la mention
« bon pour acceptation des fonctions de Président »

Signé par :
 **Maxence VUIDIBIO MATONDO**
3F6EBC62BB2A432...